

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Numéro interne de l'acte : 50

Séance du 07/12/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Nombre de suffrages : 21

### Date de convocation

01/12/2023

### Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSANI Mohamadi.

### Etaient présents :

Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ALBERT Zalia , M. ANRIFADJATI Anli , M. ASSANI Mohamed , M. BOINA Raim Rifay, Mme CHANFI Bibi , M. CHEBANI Mohamadi , M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia , M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI Chamsidine, M. MADI OUSSANI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , M. MATTOIR Moissinga , M. OMAR Yankoub, M. OUSSANI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina, Mme TOUMBOU Mariama

### Procuration(s) :

Mme HASSANI Roza donne pouvoir à M. OMAR Yankoub

### Etai(ent) absent(s) :

M. ANGATAHI Anli , Mme ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti , Mme BOINAIDI Habachia , Mme HASSANI Roza , Mme MATTOIR Abouchia , M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. YBRAHIMA Ybrahima, Mme NAFINDRA Soifiati

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CHANFI Bibi

### **Objet : Tarification des familles aux cours de soutien scolaire**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet de soutien scolaire mis en place par la commune, pour lequel l'ambition est d'apporter une offre de service en matière d'éducation plus adaptée aux besoins des élèves de la commune, il est convenu d'appliquer une participation financière pour les familles dont les enfants sont inscrits aux cours de soutien scolaire à hauteur de 50€/élève.

Compte tenu des situations économiques des familles, il est proposé de mettre en place un tarif dégressif qui sera ajusté en fonction de la situation financière de chaque famille et de sa composition, et ainsi garantir l'accessibilité du soutien scolaire à tous les élèves, indépendamment de leur contexte économique.

Ce dernier vise d'une part à rendre le soutien scolaire accessible à tous les élèves qui en ont besoin, en contribuant à leur réussite éducative. D'autre part, à assurer une participation équitable des familles aux frais de soutien scolaire, tout en tenant compte de la diversité des situations économiques des ménages.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la proposition concernant la tarification pour les cours de soutien scolaire

### DECIDE

- De fixer la participation financière maximale à hauteur de 50€/élève ;
- D'autoriser le maire à mettre en place un tarif dégressif selon la situation financière de chaque famille et sa composition par voix d'arrêter ;

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Chiconi  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

